



EPREUVES D'ADMISSION A L'ENTREE EN FORMATION CAFDES

1 - Les modalités d'inscription aux épreuves d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-13 du code de l'action sociale et des familles les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ;
- être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ;
- être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

2 - Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-13 du code de l'action sociale et des familles comprennent une épreuve écrite et une épreuve orale.

Dans le réseau AFORTS/GNI la durée de validité de la sélection est fixée à 5 ans en application des textes réglementaires.

L'épreuve écrite, d'une durée de trois heures, doit permettre à l'établissement de formation de vérifier les qualités d'expression écrite du candidat, ses capacités d'analyse, de synthèse et son intérêt pour les questions de société. ⁽¹⁾

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes, est destinée notamment à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat et **jointe au dossier d'inscription aux épreuves d'admission.**

⁽¹⁾ *Les candidats à la formation justifiant d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau I sont dispensés de l'épreuve écrite.*

L'inscription aux épreuves d'admission se fait auprès du centre de formation avant le :
15 janvier 2009 minuit
en recommandé avec accusé de réception.

Le dossier d'inscription ainsi que le règlement des épreuves sont téléchargeables sur notre site : www.iframes.org

Pièces à joindre au dossier d'inscription aux épreuves d'admission

- une lettre de demande d'inscription aux épreuves d'admission ;
- une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRASS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger) ;
- Attestations ou certificat de travail ;
- une note dactylographiée de 4 à 6 pages maxi en 4 exemplaires papier¹ rédigée par le candidat et dans laquelle devra être présenté :
 - un exposé des motivations
 - une analyse du parcours professionnel et de formation
 - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale ;
- Le cas échéant, d'une autorisation écrite pour la mise en ligne sur internet des ses résultats
- du règlement des frais de dossier (non remboursables) et des frais d'épreuves d'admission par chèque(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de l'IFRAMES La Classerie
- De quatre enveloppes autocollantes demi format (C5), affranchies au tarif en vigueur, aux nom et adresse du candidat.

¹ Police : Times ; taille : 12 ; interligne : 1,5 ; marges : 3cm (droite, gauche, haut, bas)

Modalités pratiques

Date et lieu des épreuves d'admission : **Vendredi 13 mars 2009** à Rennes

Coût :

- 300 € (dont 50 € frais de dossier non remboursables)

- 150 € pour l'épreuve orale seule (dont 50 € frais de dossier non remboursables)

Date limite d'inscription : 15 janvier 2009 en recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Dossier à adresser : IFRAMES La Classerie
Service Formation CAFDES
116 rue de la Classerie
44400 REZE

Vos interlocuteurs :

Responsable pédagogique : Patrick REUNGOAT 02.40.75.44.55

preungoat@iframes-laclasserie.org

Secrétariat : Cathy LE HEN 02.40.75.94.00

clehen@iframes-laclasserie.org



Cette formation, organisée par l'IFRAMES La Classerie est conçue en partenariat avec les instituts de formation du Réseau ARRIFTS (Association du Réseau Régional des Instituts de Formation au Travail Social) des Pays de la Loire et l'Université de Nantes.